

Thème : Cession de droits sociaux avec focus sur les clauses sensibles

Date : Vendredi 6 novembre 2020 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Roche sur Yon

Objectifs :

- *Prévenir et traiter le contentieux lié aux cessions de droits sociaux*
- *Parfaire sa rédaction des actes de cessions de droits sociaux*

Programme

- Les restrictions à la cession : accords de préférence, de préemption, promesses de cession, clauses d'inaliénabilité
- La réalisation de la cession : transfert de la propriété (enjeux pratiques), modalités de fixation du prix (exigences légales, techniques de valorisation)
- Le transfert des contrats du cédant : pacte d'associés, cautionnement, compte courant

Moyens pédagogiques

Intervention orale interactive, échanges avec et entre les participants, retours d'expériences et remise d'un support de document

Intervenant

Monsieur Eddy LAMAZEROLLES, Professeur à l'Université de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.